

## Aides aux temps libres (suite)

### Billet congé annuel SNCF

Celle-ci accorde une réduction une fois par an pour l'achat d'un billet de train afin de partir en vacances à moindre coût. Elle permet de bénéficier de 25 % et de 50 % selon les disponibilités et si la moitié des billets est réglée par chèques vacances. Les personnes vivant sous le même toit en bénéficient.

Elle est accordée :

- aux salariés
- aux stagiaires de la formation professionnelle
- aux travailleurs à domicile
- aux artisans
- aux demandeurs d'emploi
- aux retraités

<https://www.sncf.com/fr/offres-voyageurs/cartes-tarifs-grandes-lignes/billet-conges-annuels>

### L'ETER en Hauts-de-France

La Région en partenariat avec la SNCF propose de découvrir les destinations mer, nature, villes de notre région par des billets à 1 €, valable du 13 juillet au 30 août.

[https://guide-aides.hautsdefrance.fr/spip.php?page=dispositif&id\\_dispositif=467](https://guide-aides.hautsdefrance.fr/spip.php?page=dispositif&id_dispositif=467)

### Somme chéquier collégien du Conseil départemental

Le Département octroie un chéquier d'une valeur de 80 € :

- aux collégiens de la Somme,
- aux élèves de 4ème et 3ème des maisons familiales et rurales,
- aux enfants de 10 à 15 ans des instituts médico-éducatifs et instituts

thérapeutique éducatif et pédagogique.

Ce chéquier doit leur permettre d'acheter des livres ou de financer des frais d'inscription à des activités sportives ou culturelles, ou encore se rendre dans les lieux culturels et sportifs.

<https://www.somme.fr/services/education-et-jeunesse/aides-et-lieux-daccueil/somme-chequier-collegien/>

**Vous pouvez retrouver nos dossiers consacrés aux études ; aux temps libres sur notre site internet :**

[www.ij-hdf.fr/recherche](http://www.ij-hdf.fr/recherche)

➤ **Thématique "Organisation des études"** > Sous thématique "Enseignement supérieur"

➤ **Thématique "Loisirs, Sports, Vacances"**

➤ **Thématique "Vie pratique"** > Sous thématique "Vie quotidienne" > "Aides financières et bons plans"

## Vos contacts dans le département de la Somme



**Conseil départemental de la Somme**  
43 rue de la république  
80026 Amiens cedex 1  
Tél : 03 22 71 80 80  
[www.somme.fr](http://www.somme.fr)

**Mairie de Mers les Bains**  
Avenue Pierre et Marie Curie  
80350 Mers les Bains  
Tél : 02 27 28 06 60  
[www.merslesbains.fr/](http://www.merslesbains.fr/)

**Toute l'information jeunesse en Hauts-de-France est sur**  
**[www.ij-hdf.fr](http://www.ij-hdf.fr)**

Suivez toute l'actualité et les bons plans du CRIJ Hauts-de-France sur :



# Aides aux

# études et aux temps libres dans la Somme



**Études Temps libres**

## Aides aux Etudes

### Le 0 806 000 278

Numéro d'appel pour les étudiants en situation d'urgence, en difficultés financières graves. [www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/un-numero-national-d-appel-pour-les-etudiants-en-situation-d-urgence-sociale-49183](http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/un-numero-national-d-appel-pour-les-etudiants-en-situation-d-urgence-sociale-49183)

### Aides du Conseil régional [guide-aides.hautsdefrance.fr/](http://guide-aides.hautsdefrance.fr/)

#### 1/ Bourse d'excellence en enseignement supérieur

Pour les étudiants ayant eu le bac dans l'académie d'Amiens ou de Lille et admis, au minimum pour un semestre, dans un des 30 premiers établissements de chacun des 3 classements internationaux, d'un montant de 2 500 € pour un semestre d'étude à 5 000 € pour une année universitaire

#### 2/ Bourse d'études sanitaires et sociales

Pour inciter les jeunes à se former dans les établissements de formation des travailleurs sociaux et de certaines professions de santé des Hauts-de-France agréés et financés par la Région. Le montant de la bourse est attribué sur critères sociaux, il varie entre 1032 € (échelon 0 bis) et 5 679 €/an (échelon 7).

#### 3/ Bourse Mermoz

Elle s'adresse à tous les étudiants de l'enseignement supérieur de la région effectuant une mobilité à l'étranger au cours de l'année universitaire.

#### 4/ Aide régionale à la restauration des étudiants

### Aides du Conseil départemental de la Somme

#### 1/ Aide à l'acquisition d'un ordinateur pour les élèves de 6e boursiers de l'Etat

Le Département aide à l'achat d'un ordinateur neuf ou reconditionné en magasin ou sur internet, l'aide est plafonnée à 200 €. Cette aide s'adresse :

- aux familles des élèves de 6ème boursiers
- domiciliés dans le département

La demande est à faire en ligne à partir du 28 février 2022

<https://www.somme.fr/services/education-et-jeunesse/aides-et-lieux-daccueil/aide-a-lacquisition-de-materiel-informatique-pour-les-collegiens-de-5e-beneficiaires-de-lads/>



#### 2/ Somme chéquier collégien

Le Département octroie un chéquier d'une valeur de 80 € :

- aux collégiens de la Somme,
- aux élèves de 4ème et 3ème des maisons familiales et rurales,
- aux enfants de 10 à 15 ans des instituts médico-éducatifs et instituts thérapeutique éducatif et pédagogique.

Ce chéquier doit leur permettre d'acheter des livres ou de financer des frais d'inscription à des activités sportives ou culturelles, ou encore se rendre dans les lieux culturels et sportifs.

[www.somme.fr/services/education-et-jeunesse/aides-et-lieux-daccueil/somme-chequier-collegien/](http://www.somme.fr/services/education-et-jeunesse/aides-et-lieux-daccueil/somme-chequier-collegien/)

#### Bourses aux étudiants de la ville de Mers les Bains

La ville octroie une bourses aux étudiants ayant eu leur bac et poursuivant des études supérieures. D'un montant de 200 €, elle est versée en une fois. Peu importe que le bac ait été obtenu depuis plusieurs années.

La demande est à faire à la mairie, il faut apporter son justificatif de réussite au bac et de domicile, un certificat de scolarité de l'établissement d'enseignement supérieur, une pièce d'identité et un relevé d'identité bancaire.

<https://www.merslesbains.fr/etudiant-200-e-pour-taider/>

## Aides aux temps libres

### Pass'Culture

Le Pass permet de connaître et d'accéder à l'offre culturelle autour de soi en quelques clics dès 15 ans. A cet âge, le jeune a un crédit de 20 €, à partir de 16 et 17 ans, ce sont 30 € et enfin l'application est créditée de 300 euros à leur 18 ans. L'inscription se fait sur le site

<https://pass.culture.fr/>

### Pass'Sport

L'Etat veut faciliter l'accès au sport aux jeunes les plus défavorisés. Cette aide de 50 € leur permet d'adhérer à un club ou une association sportive. L'aide s'adresse :

- aux enfants de 6 à 17 ans révolus bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire 2021
- aux enfants de 6 à 18 ans bénéficiaires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé
- aux jeunes de 16 à 18 ans bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH)

L'aide sera versée directement aux clubs.

[sports.gouv.fr/pratiques-sportives/sports-pour-tous/pass-sport/](http://sports.gouv.fr/pratiques-sportives/sports-pour-tous/pass-sport/)

### Gratuité des musées et monuments aux moins de 26 ans

[www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F20348](http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F20348)

### Départ 18/25

C'est une aide qui finance jusqu'à 90 % des vacances dans la limite de 300 € d'aide.

Elle s'adresse aux jeunes de 18 à 25 ans, résidant en France et justifiant d'un petit revenu (Revenu Fiscal de Référence inférieur à 17 280 €/an) et/ou jouissant d'un statut spécifique :

- étudiant boursier
- apprenti et autres contrats de formation en alternance
- contrat aidé
- service civique
- bénéficiaire de la garantie jeune
- suivi par l'aide sociale à l'enfance
- ou en école de la deuxième chance.

Il est possible de partir en couple ou entre amis.

<https://depart1825.com>

### Un bus un campus

L'UCPA et le Centre national des œuvres universitaires et scolaires (Cnous) proposent des séjours à prix modestes aux étudiants boursiers de 18 / 25 ans. Ce sont des séjours sportifs de 7 jours à la montagne ou en bord de mer.

Le coût d'un séjour comprend : le transport, l'hébergement, la restauration, le matériel et l'encadrement sportifs.

<https://www.ucpa.com/partenaire/1bus1campus/leprojet>